



DRRH/23-962-171 du 27/03/2023

**ARRETES DE COMPOSITION DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION SPECIAL DE
L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE ET DE SA FORMATION SPECIALISEE**

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. LAZZERINI - DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

- Arrêté du 21 mars 2023 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration spécial de l'académie d'Aix-Marseille
- Arrêté du 21 mars 2023 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail des services académiques d'Aix-Marseille.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration spécial de l'académie d'Aix-Marseille

Le recteur de région académique Provence Alpes côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix – Marseille, chancelier des universités,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 112-1 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants aux comités sociaux d'administration spéciaux académique et départementaux ;

Vu la proclamation des résultats des élections des représentants des personnels du jeudi 8 décembre 2022 ;

Vu le courriel de Madame Josso-Bouchard en date du 14 mars 2023 par lequel elle indique que sa désignation en qualité de représentante des personnels découle d'une erreur manifeste, celle-ci n'ayant jamais exercé aucune fonction de représentation syndicale ;

Vu le courriel de l'UNSA en date du 17 mars 2023 portant désignation de Monsieur Philippe Roy en qualité de suppléant en lieu et place de Madame Josso-Bouchard.

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres du comité social d'administration spécial de l'académie d'Aix-Marseille les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

- Le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Président
- le Directeur des Ressources Humaines.

Le recteur est assisté en tant que de besoin par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité concernés par des questions soumises à l'avis du comité social d'administration spécial académique.

B. Représentants élus du personnel**a. Membres titulaires**

- Madame Sandra D'ALESSIO, CGT
- Monsieur Nicolas MAURY, CGT
- Monsieur Tarik SEMMANE, SPASEEN FO



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Monsieur Yannick MONTI, FSU
- Madame Catherine REINACHTER, FSU
- Monsieur Antoine GUYON, UNSA
- Monsieur Stevens COVELLO, UNSA
- Madame Souad DOUAL-DINAR, UNSA
- Madame Cécile GENTY, UNSA
- Madame Carole THEVENET, UNSA

b. Membres suppléants

- Madame Gwendoline QUITTET, CGT
- Madame Cécile PERRIN, CGT
- Madame Nathalie SOUCHAL, SPASEEN FO
- Madame Aurore SANVOISIN, FSU
- Madame Agnès ALATORRE, FSU
- Madame Valérie CARDARIO JAYET, UNSA
- Monsieur Philippe ROY, UNSA
- Monsieur David OBADIA, UNSA
- Madame Bénédicte DARDENTE-LEMEUX, UNSA
- Madame Jacqueline BERTHIER, UNSA

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix en Provence le 21 mars 2023


Bernard BEIGNIER

**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail des services académiques d'Aix-Marseille

Le recteur de région académique Provence Alpes côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix – Marseille, chancelier des universités,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 112-1 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants pour l'académie d'Aix-Marseille;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants aux formations spécialisées en santé sécurité et conditions de travail des services académiques et départementaux ;

Vu la proclamation des résultats des élections des représentants des personnels du jeudi 8 décembre 2022 ;

Vu le courriel de Madame Josso-Bouchard en date du 14 mars 2023 par lequel elle indique que sa désignation en qualité de représentante des personnels découle d'une erreur manifeste, celle-ci n'ayant jamais exercé aucune fonction de représentation syndicale ;

Vu le courriel de l'UNSA en date du 17 mars 2023 portant désignation de Monsieur Philippe Roy en qualité de suppléant en lieu et place de Madame Josso-Bouchard.

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail des services académiques d'Aix-Marseille les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

- Le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Président
- le Directeur des Ressources Humaines.

Le recteur est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et intéressés par des questions soumises à l'avis de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial de l'académie d'Aix-Marseille.

Le médecin du travail, l'assistant ou le conseiller de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail ainsi que l'agent chargé du secrétariat administratif assistent aux réunions de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial de l'académie d'Aix-Marseille.



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

B. Représentants élus du personnel

a. Membres titulaires

- Madame Sandra D'ALESSIO, CGT
- Monsieur Nicolas MAURY, CGT
- Monsieur Tarik SEMMANE, FNEC FP FO
- Monsieur Yannick MONTI, FSU
- Madame Catherine REINACHTER, FSU
- Monsieur Antoine GUYON, UNSA
- Monsieur Stevens COVELLO, UNSA
- Madame Souad DOUAL-DINAR, UNSA
- Madame Cécile GENTY, UNSA
- Madame Valérie CADARIO JAYET, UNSA

b. Membres suppléants

- Monsieur Benjamin ROQUE, CGT
- Madame Pascale MARQUION, CGT
- Madame Nathalie SOUCHAL, FNEC FP FO
- Madame Aurore SANVOISIN, FSU
- Madame Agnès ALATORRE, FSU
- Madame Carole THEVENET, UNSA
- Monsieur Philippe ROY, UNSA
- Monsieur David OBADIA, UNSA
- Madame Bénédicte DARDENTE-LEMEUX, UNSA
- Madame Jacqueline BERTHIER, UNSA

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix en Provence le 21 mars 2023


Bernard BEIGNIER